

REGLEMENTS FOULEE FENOIR

Samedi 13 décembre 2014

1. FOULEE FENOIR est une course pédestre en nocturne, organisée par l'Association Coup d'Mains. Tel : 0692 56 16 33 ou 0692 68 68 48
Cette course se déroule sur le Front de Mer de Saint Pierre le Samedi 13 décembre 2014
2. Sur le Boulevard Hubert Delisle. Les Jardins de la plage et autour du port sur une distance d'environ 9km500.
3. Cette course est ouverte aux licenciés de la ligue Réunionnaise d'Athlétisme et aux non licenciés munis d'un certificat médical de moins d'un an obligatoire avec la mention obligatoire « Athlétisme en compétition »
4. Les catégories suivantes sont autorisées à prendre part à la course : de Cadets à Vétérans
→ Hommes, Femmes et les enfants de 8 ans à 15 ans.
5. Les inscriptions débiteront le 1^{er} Novembre 2014.
6. Coût d'inscription 14 euros à l'ordre de « Coup d'mains » par chèque.
7. Inscription en ligne sur www.cso.re
8. La remise des dossards se fera le Samedi 6 Décembre 2014 de 9H00 à 17H00 sur le stade de Casabona.
9. Briefing à 18h45 pour FOULEE FENOIR ZAZAKEL
19H45 FOULEE FENOIR
Départ de la course à 19H00 pour FOULEE FENOIR ZAZAKEL.
Départ de la course à 20H00 sur le Boulevard Hubert Delisle près de la Capitainerie.
10. Les postes de ravitaillement seront disposés comme suit : 5^{ème} KM et à l'arrivée.
11. Il est strictement interdit d'emprunter des raccourcis ou de jeter des détritrus sur la voie publique sous peine d'être disqualifiée.
12. Toutes réclamations devront être faites par écrit au Directeur de Course au plus tard 15 minutes après l'arrivée du dernier coureur.
13. Récompense :
Les 3 premiers licenciés Hommes et Femmes de chaque catégorie.
Le premier non-licencié Homme et Femme de chaque catégorie.
14. La remise des prix se fera à l'issue de la course.
15. Les responsables de l'équipe médicale se réservent le droit de retirer un concurrent de l'épreuve si celui – ci présente des signes de défaillance.
16. Le non respect de tout membre de l'organisation et du règlement entraînera une disqualification du concurrent.
17. Le fait de s'inscrire et de participer vaut acceptation du règlement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de manquement ou du non – respect du présent règlement.
18. L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement si nécessaire.